

# **Bon anniversaire Lorient**

## **Règlement du jeu-concours de dessins**

Lorient est née le 31 août 1666. Pour fêter cet anniversaire, la Ville souhaite associer les jeunes habitants de moins de 12 ans à l'événement.

La Ville sollicite l'imagination des plus jeunes en leur proposant de créer une carte de « bon anniversaire » qui sera reçue jusqu'au 8 septembre en mairie ou par messagerie dans le cadre d'un jeu-concours.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours et est librement accessible sur le site Internet de la Ville.

### ***Article 1 : Organisateur et objet du jeu –concours***

La Ville de Lorient organise un appel à dessins auprès des enfants sous forme de jeu-concours gratuit. Il est intitulé «Bon anniversaire Lorient», et est l'occasion pour les enfants de faire travailler leur imagination, de questionner leur perception de la ville, de faire ressortir les lieux qui les interpellent, leur plaisent ou leur semble représentatif.

La participation au jeu-concours vaut acceptation du présent règlement.

La Ville de Lorient se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent appel à dessins sans que sa responsabilité ne soit engagée.

### ***Article 2 : conditions de participation***

Ce jeu-concours est ouvert jusqu'au 8 septembre 2020 aux enfants âgés de moins de 12 ans, en participation libre et gratuite. Un enfant peut présenter deux dessins. S'agissant de mineurs, la participation au jeu-concours se fait sous la responsabilité du (de la) représentant(e) légal(e).

### ***Article 3 : conditions de réalisation***

Les participants doivent produire leur dessin sur une feuille de papier au format A4. Toutes les techniques sont acceptées : dessin, collage, découpage, création numérique, etc.

La mention « Bon anniversaire Lorient » doit apparaître.

Des informations personnelles doivent être portées au verso du dessin :

- Prénom et nom - âge - adresse de messagerie ou contact téléphonique
- La mention manuscrite « Je soussigné.e, M ou Mme « prénom et nom », représentant.(e) légal(e) de l'enfant « prénom et nom », l'autorise à participer au concours de dessin « Bon anniversaire Lorient ». Signature.

### ***Article 4 : dates de validité***

Les dessins doivent être reçus au plus tard le 8 septembre 2020 à la mairie de Lorient. Ils peuvent être :

- envoyés par la poste à l'adresse suivante : Hôtel de ville – jeu- Concours Bon anniversaire Lorient – CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- déposés à l'accueil de l'hôtel de ville, 2 bd Leclerc à Lorient (ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15). Il y a une boîte aux lettres à côté de l'entrée.
- envoyés par messagerie à [bonanniversaire@mairie-orient.fr](mailto:bonanniversaire@mairie-orient.fr)

### ***Article 5 : sélection de dessins***

Les dessins reçus qui répondent aux conditions de réalisation seront exposés sur le site web [www.orient.bzh](http://www.orient.bzh) à l'automne avec les prénom et nom de leur auteur  
Un jury composé d'élus et d'agents municipaux validera les œuvres reçues.

### ***Article 6 : droits d'auteur et droit à l'image***

Les dessins envoyés ne seront pas restitués et sont cédés libres de droit à la Ville de Lorient. Ils seront conservés aux Archives municipales. Tous les participants au jeu-concours et leurs responsables légaux donnent le droit à la Ville de Lorient d'utiliser leurs noms et prénoms afin d'y associer les dessins dont ils sont l'auteur.

Les dessins ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de droits de diffusion. La Ville de Lorient s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, la Ville pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

### ***Article 7 : données personnelles***

Les informations personnelles demandées sont obligatoires pour participer au présent jeu concours et ne sont destinées qu'à la Ville de Lorient. Elles ne seront utilisées que pour contacter les participants dans le cadre du jeu concours, et pour les inviter à de futurs événements organisés par la Ville.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à leur utilisation. Les demandes peuvent être adressées par courrier à la Ville de Lorient, ou par courriel à [donnees.personnelles@mairie-orient.fr](mailto:donnees.personnelles@mairie-orient.fr).